

Espace carcéral et formats d'expression : des communications sous contraintes

Corentin Durand

Dossier : Architecture carcérale et sens de la peine : formes et usages contemporains de la prison

Si l'expérience carcérale impose une cohabitation forcée entre détenus, elle implique aussi une dépendance forte aux personnels pénitentiaires. Corentin Durand montre qu'aux limitations imposées aux corps et à la mobilité des détenus s'ajoutent des entraves et restrictions qui pèsent sur leurs possibilités d'expression, y compris dans la communication avec les personnels pénitentiaires.

« On croit généralement, dans le public aussi bien que parmi les savants, que la prison – la prison cellulaire surtout – est un organisme muet et paralysé, sans voix et sans bras, parce que la loi lui a imposé le silence et l'immobilité » (Lombroso 1894, p. 1). Alors que les réformes pénitentiaires du XIX^e siècle avaient, en Italie comme en France, imposé le silence aux détentions¹, le criminologue Cesare Lombroso publie en 1894 un recueil des innombrables graffitis, billets et inscriptions qu'il a recensés, pendant quatre ans, dans deux prisons cellulaires et un centre de détention pour femmes. Près de 50 ans plus tard, c'est au tour de Donald Clemmer, fonctionnaire des services correctionnels du district de Columbia et pionnier américain de la sociologie carcérale, de souligner l'importance des communications dans la manière dont se déploie l'expérience de l'incarcération : « c'est par la communication que le consensus et des relations positives sont développés, comme c'est par la communication, en partie, du moins, que l'opposition et les relations négatives sont établies » (Clemmer 1958 [1940], p. 88). Les interactions des prisonniers avec les gardiens ne sont toutefois envisagées par David Clemmer que sous l'angle de la révolte, de l'évasion ou de la sanction disciplinaire : « entre les prisonniers et leurs gardiens, il y a un conflit de base : les détenus veulent partir, et leurs geôliers veulent les garder à l'intérieur » (Clemmer 1958, p. 186)².

Les prisons françaises contemporaines se caractérisent pourtant, au-delà de l'opposition structurelle entre ceux qui gardent et ceux qui sont gardés, par une densité exceptionnelle des contacts entre le personnel pénitentiaire et les prisonniers. Ceux-ci se trouvent, en effet, placés dans une situation de dépendance quotidienne vis-à-vis de l'administration pénitentiaire et de ses partenaires. Ouvrir une porte, prendre une douche, aller travailler, consulter un médecin... la conflictualité carcérale se nourrit ainsi des innombrables situations où l'accomplissement de tâches ordinaires nécessite l'autorisation ou la coopération des autorités pénitentiaires. Cette conflictualité et ces multiples requêtes suscitées par la situation de dépendance des prisonniers s'inscrivent dans des espaces pluriels, physiques ou virtuels, publics ou privés, collectifs ou individuels, ouverts ou fermés. Par les contraintes et les possibilités dont ils sont porteurs, ces espaces structurent les

¹ Imposée en France en 1839, l'interdiction de parler ne disparaît qu'en 1972 du règlement des maisons centrales.

² Pour preuve, l'auteur rapporte que l'un des 35 sujets sur lesquels il invitait les prisonniers à s'exprimer par écrit était « la bienveillance des gardiens ». Bien qu'ayant réuni plus de 200 textes par le biais de ces sollicitations, il n'a essuyé presque que des refus sur cette thématique (Clemmer 1958, p. 189).

relations sociales en détention. Au fil des évolutions contemporaines de l'administration pénitentiaire, ils dessinent les visages changeants des expériences de l'incarcération.

Menée dans deux établissements pénitentiaires français³, l'enquête⁴ sur laquelle s'appuie cet article s'est consacrée à l'observation des espaces de communication où sont exprimées et traitées les demandes et revendications des prisonniers : audiences en face-à-face, écriture et traitement de courriers internes, interpellations informelles, etc. Au-delà de la revendication politique visant l'ouverture de nouveaux espaces d'expression et de communication en détention, l'analyse permet de rendre compte de la diversité, des transformations et des effets des formats de communication existants. L'article porte ici sur la manière dont l'inscription spatiale de ces communications structure les relations sociales et les expériences des acteurs de la détention.

De l'entre-quatre-yeux aux échanges à distance

La prison est une peine spatiale (Milhaud 2017). Ses murs d'enceinte séparent les prisonniers de la population libre. À l'intérieur même, l'architecture assigne une seconde fois à chacun les espaces dans lesquels il peut évoluer. Dans un lieu où vivent et travaillent des centaines de personnes, grilles, portes et murs édictent imperméabilités et porosités, et structurent les modalités de communication entre les acteurs de la détention.

À l'exception des surveillants qu'ils rencontrent quotidiennement, les relations entre les prisonniers et les personnels pénitentiaires se déclinent principalement à distance. La plupart des services de la prison, y compris la direction, se situent, en effet, dans la zone administrative, où les prisonniers n'ont pas le droit de circuler. Certains professionnels, comme les conseillers d'insertion et de probation ou les membres de la direction, se rendent périodiquement dans la zone de détention, mais d'autres n'y pénètrent jamais. De tels déplacements en détention sont fortement valorisés dans les discours des directeurs, mais le poids de la gestion administrative des établissements et le nombre grandissant des commissions et des réunions régulières les éloignent de plus en plus de contacts directs avec les prisonniers. Dans les établissements de grande taille, le bureau du chef de détention lui-même est de plus en plus souvent situé dans les bâtiments administratifs. Il en va de même pour les conseillers d'insertion et de probation : si la formation au travail social de nombre d'entre eux les porte souvent à valoriser le contact direct avec les prisonniers, leur charge de travail démesurée et la transformation de leurs missions professionnelles, d'un travail social orienté vers la réinsertion à l'évaluation des risques de récidive (Larminat 2012 ; Milburn et Jamet 2014), les forcent à limiter au strict minimum leur présence en détention.

Même lorsqu'ils sont situés au sein même de la zone de détention, les bureaux des responsables pénitentiaires sont diversement accessibles selon les établissements. Dans les prisons en régime dit « ouvert », c'est-à-dire où les portes des cellules sont ouvertes pendant quelques heures par jour, les prisonniers ont la possibilité de se rendre directement devant les bureaux des responsables avec lesquels ils souhaitent s'entretenir. Dans l'établissement pour peine étudié, se forment ainsi tous les jours, vers 14^h30, de longues files d'attente de prisonniers voulant être reçus par le chef de l'hébergement, la bénévoles du point d'accès au droit ou une conseillère d'insertion et de probation.

³ Il s'agit d'un établissement pour peine et d'une maison d'arrêt, sélectionnés afin de décliner un certain nombre des oppositions qui structurent le parc pénitentiaire. L'établissement pour peine est situé dans la région parisienne et accueille environ 300 hommes condamnés à des peines « moyennes » ou des longues peines relativement proches de la libération. D'une manière générale, détenus comme personnels présentent le centre de détention comme un établissement calme, de taille modeste. La maison d'arrêt étudiée a été mise en service au début des années 2010. Elle est située en bordure d'une ville de taille moyenne. D'une capacité de près de 600 places, elle est suroccupée à près de 120 %, obligeant certains prisonniers à dormir sur des matelas posés à même le sol. Maison d'arrêt, l'établissement accueille des personnes en attente de jugement, condamnées à de courtes peines ou en attente de transfert en établissement pour peine. Les durées d'incarcération y sont, en moyenne, de quelques mois.

⁴ Ces observations ont pris place sur deux à trois mois. Elles ont été complétées par des entretiens avec des prisonniers ($n = 40$) et des professionnels pénitentiaires ($n = 58$).

En maison d'arrêt, en revanche, l'ensemble des déplacements des prisonniers doit être autorisé par l'ouverture de la porte de leur cellule.

Situés derrière des grilles, les bureaux des responsables de bâtiment ne sont ainsi accessibles que sur convocation. À titre de rappel, dans la maison d'arrêt étudiée, une affichette placardée dans le couloir énonce que toute tentative d'obtenir une « audience sauvage » donnera lieu à une procédure disciplinaire. En effet, si les responsables de bâtiment consacrent une bonne partie de leurs journées à la réalisation d'audiences, c'est-à-dire d'entretiens individuels, il reste néanmoins rare pour les prisonniers d'être reçus. La plupart m'expliquent que leurs seuls interlocuteurs directs sont les surveillants. Ceux-ci ne disposent pourtant que de très peu de pouvoir décisionnel sur les situations des prisonniers. Pour changer de cellule, obtenir un travail, préparer un aménagement, faire entrer des objets de l'extérieur, il est nécessaire d'être en contact avec des responsables.

À l'économie relationnelle traditionnelle du contact direct, de l'oralité, du yeux-dans-les-yeux (Chauvenet 1998) se superpose donc de manière de plus en plus marquée une économie relationnelle de la distance, de l'écriture, de la correspondance impersonnelle. Ainsi, la première modalité de communication entre prisonniers et responsables pénitentiaires est le courrier interne (figure 1). Chaque jour, dans un établissement où la surpopulation porte à 700 le nombre de personnes incarcérées, près d'une centaine de requêtes écrites sont reçues par les responsables pénitentiaires.

Figure 1. Boîtes aux lettres destinées au courrier interne, disposées dans les couloirs de la détention



© Contrôleur général des lieux de privation de la liberté (CGLPL).

Les relations épistolaires inscrivent la communication pénitentiaire dans des espaces disjoints. C'est une expérience de la non-réponse, de l'incompréhension et de la frustration que mettent en avant les prisonniers. La distance et la dépendance qui découlent de l'impossibilité de s'adresser directement à son interlocuteur nourrissent des formes de rancœur, de repli ou de colère. Le sociologue anglais Ben Crewe a qualifié cette expérience de forte dépendance à un pouvoir distant

de *tightness*, qu'on peut traduire par l'idée d'étouffement, pour restituer l'anxiété et la tension dont le terme est porteur (Crewe 2011). Cela a été largement souligné dans les expériences de l'architecture des établissements de construction récente, où des vitres sans tain, des séparations murales et des dispositifs techniques s'opposent à la plupart des contacts directs avec les surveillants. En effet, l'expérience de la mise à distance se trouve renforcée par l'usage des nouvelles technologies, comme c'est le cas dans plusieurs établissements en France qui ont mis en place des modalités électroniques de communication entre prisonniers et responsables pénitentiaires.

« Je voudrais » ou « Nous demandons » ?

Malgré la promiscuité inhérente à la vie en détention, les communications avec les autorités pénitentiaires demeurent essentiellement individuelles. Qu'il s'agisse des communications distantes ou directes, les espaces pénitentiaires individualisent les échanges entre prisonniers et responsables pénitentiaires. Les cours de promenade, les coursives, les cellules, les salles d'activités ou les ateliers de travail bruissent continuellement de discussions sur l'organisation de la détention et les situations individuelles des prisonniers. Cependant, lorsqu'il s'agit de faire valoir ces vues, les modalités institutionnelles de doléances n'autorisent qu'une expression strictement individuelle.

De plus, la catégorie institutionnelle (et fourre-tout) de « mouvement collectif » désigne une faute disciplinaire, susceptible de motiver un transfert d'établissement ou un passage au quartier disciplinaire. Une simple pétition, même formulée dans les termes les plus déférents, porte toujours avec elle le risque d'une sanction. Initiées en 2009 dans le cadre de l'examen du projet de loi pénitentiaire, les timides expérimentations institutionnelles d'une expression collective des personnes détenues – sous la forme de réunions régulières et formalisées rassemblant des représentants des prisonniers et les responsables de l'établissement – n'ont pas, pour la plupart, fait long feu, notamment en raison de l'opposition de syndicats du personnel de surveillance, qui dénonçaient une remise en cause de leur autorité, du fait de la négociation directe entre des prisonniers et la direction (Charbit 2016a). Dans la maison d'arrêt étudiée, pourtant l'une des rares à avoir conservé le principe de ces réunions, celles-ci sont rares et très irrégulières. Lors d'une discussion entre membres de la direction sur l'opportunité d'en convoquer une à propos de la tarification des téléviseurs, les participants privilégient rapidement des audiences individuelles : cela permettra des ajustements plus informels et ne créera pas d'attentes de la part des prisonniers.

L'audience inscrit la communication entre prisonniers et responsables pénitentiaires dans un espace individualisé et asymétrique. Dans la symbolique différentielle des espaces carcéraux (Crewe *et al.* 2014 ; Moran et Schliehe 2017), les bureaux des responsables sont, contrairement à la cellule ou aux espaces partagés de la détention, les lieux du pouvoir pénitentiaire. Isolé du reste de la détention, souvent en infériorité numérique, le prisonnier y est placé dans des conditions qui structurent ses capacités d'expression. L'audience est ainsi potentiellement le lieu d'un affaiblissement de l'antagonisme statutaire au profit de relations interpersonnelles : le face-à-face permet d'échanger des informations et des services, le ton des échanges se fait plus informel. Mais cette individualisation de la relation favorise également une dépendance personnelle vis-à-vis des responsables, qui attendent parfois une certaine coopération en retour de leur bienveillance. Quant aux communications à distance, elles reproduisent cette même atomisation des échanges entre prisonniers et autorités pénitentiaires. Les courriers ne portent presque systématiquement qu'une unique signature⁵. De plus, les « formulaires de requête » (figure 2) mis en circulation dans de

⁵ Des corpus de courriers internes, c'est-à-dire adressés par des prisonniers aux services de l'établissement, ont été collectés dans les deux établissements étudiés, de manière non systématique pour l'établissement pour peine ($n = 100$) et à partir de l'enregistrement systématique des requêtes sur une période d'un mois pour la maison d'arrêt ($n = 1\ 375$). Ces derniers étaient des courriers sur papier libre, dactylographiés ou non, en établissement pour peine, et pour 17 % des sollicitations en maison d'arrêt. Les autres requêtes étaient exprimées sur des formulaires papier *ad hoc*. Un corpus de 183 saisines adressées entre 2008 et 2010 au Contrôleur général des lieux de privation de liberté par des prisonniers de toute la France a également été analysé (Durand 2014).

nombreux établissements explicitent, par la place laissée à la déclinaison de l'identité du demandeur, que seules les demandes individuelles sont acceptables.

Figure 2. Formulaire de requête utilisé dans une maison d'arrêt

ATTENTION : - Ne rédiger qu'une demande par feuille de requête (ne pas cocher plusieurs cases) ; - Détailler votre demande (Ex : changement de cellule pour aller avec <i>Monsieur X</i>) - Pensez à bien préciser votre position actuelle (cellule, bâtiment).
--

FORMULAIRE DE REQUETE

NOM : Prénom :

Écrou : Bâtiment : Cellule :

Nature de la demande :

- | | | | |
|---------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Activités | <input type="checkbox"/> | Formation | <input type="checkbox"/> |
| Affectation bâtiment | <input type="checkbox"/> | Indigence | <input type="checkbox"/> |
| Affectation isolement | <input type="checkbox"/> | Parloir interne | <input type="checkbox"/> |
| Changement de cellule | <input type="checkbox"/> | Parloir / Permis de visite | <input type="checkbox"/> |
| Buanderie | <input type="checkbox"/> | Parloir prolongé | <input type="checkbox"/> |
| Cantines | <input type="checkbox"/> | Réclamation / Plainte | <input type="checkbox"/> |
| Comptabilité | <input type="checkbox"/> | Sport | <input type="checkbox"/> |
| Cuisine | <input type="checkbox"/> | Téléphone | <input type="checkbox"/> |
| Entrée et sortie d'objets | <input type="checkbox"/> | Travail | <input type="checkbox"/> |
| Vestiaire / Fouille | <input type="checkbox"/> | UVF | <input type="checkbox"/> |

Audiences :

- | | | | |
|----------------|--------------------------|--|--------------------------|
| Direction | <input type="checkbox"/> | Chef de détention | <input type="checkbox"/> |
| Officier MAH 1 | <input type="checkbox"/> | Adjoint au chef de détention | <input type="checkbox"/> |
| Officier MAH 2 | <input type="checkbox"/> | Officier activités / travail / formation | <input type="checkbox"/> |
| Officier MAF | <input type="checkbox"/> | Greffé | <input type="checkbox"/> |
| Officier QCP | <input type="checkbox"/> | Régie des comptes nominatifs | <input type="checkbox"/> |

Précisez en quelques lignes l'objet de votre demande :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature

Des comités de détenus aux questionnaires de satisfaction : l'importance des formats

Par le format des supports d'écriture qu'elles imposent, les nouvelles formes de communication instituées ces dernières années reproduisent, quoique sous d'autres modalités, l'atomisation des relations des prisonniers avec l'administration pénitentiaire. Le piètre destin du droit à la « consultation des personnes détenues », prévue par l'article 29 de la loi pénitentiaire de 2009⁶, rappelle, en effet, l'importance cruciale de se pencher sur le fonctionnement concret, notamment sur l'inscription spatiale, des formes d'expressions carcérales. Face à la formulation ouverte adoptée par le législateur, l'administration pénitentiaire avait dans un premier temps envisagé la mise en place de formes de consultation collectives et directes. Ce sont maintenant des modalités individuelles et distantes qui sont privilégiées. L'expérimentation d'instances collectives et représentatives a finalement accouché d'étroits questionnaires de satisfaction qui insèrent l'expression des prisonniers dans des thématiques prédéfinies et des questions à choix multiples. Remis individuellement en cellule, ceux-ci sont exploités par des personnels qui, depuis la zone administrative de l'établissement, n'ont aucun contact direct avec les personnes détenues. Ce nouveau dispositif s'ajoute ainsi à d'autres qui tiennent à distance et atomisent les expressions des personnes incarcérées. Par la fréquence des non-réponses ou par l'incapacité d'identifier un interlocuteur, ils participent à la frustration, au découragement ou à la colère que décrivent si fréquemment les prisonniers et qui structurent, autant que la promiscuité, la violence ou le dénuement matériel, l'expérience contemporaine de l'incarcération.

Bibliographie

- Charbit, J. 2016a. « Le “droit d'expression collective” des prisonnier·e·s, entre auto-organisation et projets réformateurs », *Mouvements*, n° 88, p. 109-116.
- Charbit, J. 2016b. *Entre subversion et gouvernementalité : le droit d'expression collective des personnes détenues en France (1944-2014)*, thèse de doctorat en sociologie, université Lille-1.
- Chauvenet, A. 1998. « Guerre et paix en prison », *Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 31, p. 91-109.
- Clemmer, D. 1958 [1940]. *The Prison Community*, New York : Holt, Reinhart and Winston.
- Crewe, B. 2011. « Depth, Weight, Tightness: Revisiting the Pains of Imprisonment », *Punishment & Society*, vol. 13, n° 5, p. 509-529.
- Crewe, B., Warr, J., Bennett, P. et Smith, A. 2014. « The Emotional Geography of Prison Life », *Theoretical Criminology*, vol. 18, n° 1, p. 56-74.
- Durand, C. 2014. « Construire sa légitimité à énoncer le droit. Études de doléances de prisonniers », *Droit et Société*, vol. 2, n° 87, p. 329-348. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2014-2-page-329.htm.
- Larminat, X. de. 2012. « Les agents de probation face au développement des approches criminologiques : contraintes et ressources », *Sociologies pratiques*, n° 24, p. 26-38.
- Lombroso, C. (éd.). 1894. *Les Palimpsestes des prisons*, Paris : Masson.
- Milburn, P. et Jamet, L. 2014. « Prévention de la récidive : les services de probation et d'insertion français dans la tourmente », *Champ pénal/ Penal Field* [en ligne], vol. XI. Consulté le 16 décembre 2017, URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/8936>.
- Milhaud, O. 2017. *Séparer et punir : une géographie des prisons françaises*, Paris : CNRS Éditions.
- Moran, D. et Schliehe, A. (dir.). 2017. *Carceral Spatiality Dialogues between Geography and Criminology*, Basingstoke : Palgrave Macmillan.

⁶ Celui-ci énonce en effet, en application partielle des recommandations des règles pénitentiaires européennes, que « sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité de l'établissement, les personnes détenues sont consultées par l'administration pénitentiaire sur les activités qui leur sont proposées ».

Corentin Durand est doctorant en sociologie et attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS, Centre d'étude des mouvements sociaux (CEMS)/Centre Maurice-Halbwachs (CMH)). En prêtant attention aux communications entre prisonniers et autorités, son travail de recherche vise à contribuer à une sociologie politique de la prison, par une description ethnographique du fonctionnement et des mutations du pouvoir carcéral, ainsi que du rôle de la communication dans la gouvernamentalité pénitentiaire.

Ses articles portent sur les usages du droit par les prisonniers (« Construire sa légitimité à énoncer le droit. Études de doléances de prisonniers », *Droit et Société* ; « The European Oversight of France », *Monitoring Penal Policy in Europe*), les transformations du pouvoir carcéral (« Pour une sociologie morale des trajectoires de contrôle », *Materiali foucaultiani* ; « Anatomies du pouvoir carcéral », *Sociétés carcérales*) et l'engagement public des chercheurs en sciences sociales (« Engagements (et) publics. Éléments pour une sociologie publique de la prison », *Criminocorpus*).

Il anime depuis 2013, avec Liora Israël, l'Ouvroir de sciences sociales potentielles (Ouscipo) de l'EHESS (<http://ouscipo.ehess.fr>), dispositif visant à développer des partenariats de recherches entre la communauté scientifique de l'EHESS et des acteurs de la société civile.

Sa page personnelle : www.cmh.ens.fr/Durand-Corentin.

Pour citer cet article :

Corentin Durand, « Espace carcéral et formats d'expression : des communications sous contraintes », *Métropolitiques*, 18 décembre 2017. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Espace-carceral-et-formats-d-expression-des-communications-sous-contraintes.html>.